

PLAN DE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE DE PROXIMITE

2ème APPEL A PROJETS

BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE COMMERCE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

**PLAN DE DEPLACEMENTS INTER-ENTREPRISES
PRESQU'ILE DE LYON ET LYON 7ÈME ARRONDISSEMENT**

Avril 2010



ADC7
LYONCOMMERCE.COM

Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
Secrétariat d'état chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises,
du tourisme, des services et de la consommation

SOMMAIRE

PRESENTATION DU PROJET	2
A. Contexte.....	2
B. Présentation des territoires impliqués.....	3
C. Enjeux	3
D. Objectifs stratégiques.....	4
E. Mise en œuvre de la démarche PDIE de Lyon	5
F. Plus-values environnementales, économiques et sociales	5
G. Partenariats engagés	6
H. Financements associés au projet, dont aides publiques.....	6
I. Résultats obtenus	6
J. Communication du dispositif.....	7
K. Perspectives de développement.....	8

PRESENTATION DU PROJET

A. Contexte

Les quartiers "commerçants" tels que la Presqu'île de Lyon ou le 7ème arrondissement génèrent un important trafic automobile (par exemple, plus de 150 000 véhicules transitent dans la presqu'île quotidiennement). Ce trafic, s'il témoigne de l'attractivité du territoire, génère également de nombreuses nuisances (qualité de l'air, bruit, accidentologie) et engorge les principaux axes routiers du territoire, ce qui, à terme, peut nuire à leur image.

C'est pour cela que, début 2007, Lyon a été le premier territoire métropolitain à développer une démarche Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) territorialisée, par l'intermédiaire de l'ADC7 et de Tendance Presqu'île.

Depuis, plusieurs autres territoires étudient cette bonne pratique pour la dupliquer.

Les Plans de Déplacements Entreprises (PDE) ou d'Administration (PDA) sont des dispositifs publics introduits par la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) de 2000.

La démarche PDIE résulte d'un partenariat public/privé et d'une gouvernance de l'ensemble des acteurs du territoire : CERTU, ADEME, Région Rhône Alpes, Grand Lyon, Ville de Lyon, CCI de Lyon, SYTRAL, Keolis Lyon, commerçants et artisans, professions libérales, et entreprises...

La forte implication du secteur privé permet d'inscrire ce projet dans le temps et d'envisager une évolution pérenne.

La démarche PDIE de la presqu'île et du 7^e arrondissement de Lyon s'inscrit dans une démarche résolument durable. Les transports induisent en effet des enjeux environnementaux, sociaux et économiques importants. Dès lors, la nécessité d'aller vers un développement plus durable du territoire pose directement la question de la mobilité des personnes et des marchandises.

La question des déplacements est donc plus que jamais au cœur des réflexions sur le développement de ces quartiers et implique une réflexion globale et concertée avec les principaux acteurs du territoire (collectivités, acteurs économiques...).

Ex-ante de la mise en place de la démarche PDIE, les structures de moins de 9 salariés n'avaient pas la possibilité d'être partie prenante d'une démarche de Plan de Déplacements Entreprise (PDE).

En effet le Syndicat des Transports en Commun de l'Agglomération Lyonnaise réserve ce dispositif aux entreprises de plus de 9 salariés. Dans les faits, les entreprises comptant entre 9 et 20 salariés -à priori éligibles aux PDE- ne disposent ni de la capacité technique ni des moyens financiers nécessaires à leur mise en place, qui repose sur des études et diagnostics préalables.

Au final, seules les grandes entreprises se trouvent réellement engagées dans des démarches PDE.

La démarche de l'ADC7 et de Tendance Presqu'île consiste donc, d'une part, à mutualiser plusieurs petites structures (TPE, PME). Les deux associations jouent en quelque sorte le rôle de "holding" de ces structures de petites tailles afin de leur permettre d'avoir collectivement accès à ce dispositif et de pouvoir, elles aussi, s'inscrire dans une démarche de développement durable. D'autre part, les deux associations accompagnent les plus grandes entreprises (enseignes, grands comptes...) dans l'élaboration de leur PDE.

B. Présentation des territoires impliqués

- La Presqu'île de Lyon

Forte d'une présence de près de 2500 commerces, la Presqu'île de Lyon est le premier pôle commercial de la région Rhône Alpes, avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 590 millions d'euros, une zone de chalandise de 1,5 millions de clients et 37000 salariés.

Ce périmètre, qui s'étend de la gare de Perrache au bas des pentes de la Croix rousse, est une référence européenne, grâce à sa particularité, sa diversité et son dynamisme. Classée patrimoine mondial de l'UNESCO, la Presqu'île représente un intérêt touristique évident. A la fois résidentielle et commerçante, elle accueille également de nombreux sièges d'entreprises.

Très innervée en transports en commun, elle est un territoire où la mobilité durable tient également une grande place et où la valorisation et la pérennisation des efforts via le PDIE sont de réels enjeux.

- Le 7^e arrondissement de Lyon

Le 7^e arrondissement, situé au sud de Lyon, est constitué principalement du quartier de la Guillotière, au nord, (quartier traditionnel d'artisanat et de commerce), et du quartier de Gerland, au sud.

Sa superficie est de 975 hectares. La densité est de 6329 habitants au km², c'est l'un des arrondissements les plus peuplés. Depuis 1990, il a connu une forte croissance du nombre d'habitants avec 70151 habitants au dernier recensement, ce qui représente 5,5% de la population du Grand Lyon. L'arrondissement emploie au total 47700 personnes.

L'activité commerciale et artisanale compte 1200 cellules commerciales ou artisanales (source étude SM Conseils 2001). Le commerce et l'artisanat de l'arrondissement, bien qu'étant partie intégrante de l'hyper centre lyonnais, ont une vocation de proximité. Ainsi, le chiffre d'affaires du 7^e arrondissement s'élevait en 2006 à 164 millions d'euros (117 M€ pour l'alimentaire et 47 M€ pour le non alimentaire).

C. Enjeux

La démarche PDIE s'inscrit dans le Plan de Déplacements Urbain (PDU) de l'agglomération lyonnaise et permet aux entreprises de participer au rééquilibrage des déplacements de l'agglomération. Son impact est à la fois économique, social et environnemental, donc durable.

La démarche PDIE participe ainsi à l'optimisation des déplacements des entreprises et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est à noter qu'en France, les transports représentent 35% des émissions de CO₂ et les déplacements professionnels comptent pour la moitié.

Le PDIE comprend six axes qui correspondent aux grands enjeux de cette démarche :

1) Transports en commun, avec la promotion d'abonnements « City Pass PDE » auprès des entreprises. Les salariés peuvent bénéficier d'un abonnement de transports en commun à un tarif préférentiel : 46% du montant de l'abonnement (au lieu de 50%) ;

2) Vélos à assistance électrique : possibilité pour l'entreprise d'acquérir ou de louer ce mode de transport à des tarifs préférentiels ;

3) Autopartage : promotion de l'autopartage et partenariat avec Autolib' ;

4) Covoiturage, avec la mise en place d'un site dédié au covoiturage, en lien avec le Grand Lyon, depuis le 17 septembre 2009 ;

5) Formations : conduite sécurisée de vélo en ville ; éco-conduite... ;

6) Information / communication autour des modes de déplacements doux (vélos, train, transports en commun...) via différents outils de communication et des animations, à l'occasion de la semaine de la mobilité notamment.

Parallèlement à ces axes, l'association tendance Presqu'île a initié le service de livraison en modes doux à domicile baptisé *Free'Dom*. Il est mutualisé à l'ensemble des commerces de l'association. Il permet aux clients qui le souhaitent de se faire livrer leurs achats chez eux, à l'hôtel ou au bureau.

D. Objectifs stratégiques

Les grands objectifs du PDIE sont au nombre de quatre :

1) Encourager l'usage des modes de transports doux et alternatifs à la voiture individuelle par les salariés de la presqu'île et du 7ème arrondissement de Lyon :

Si la Presqu'île de Lyon et le 7ème arrondissement jouissent d'une situation géographique privilégiée, qui en font de véritables nœuds multimodaux idéalement desservis par les transports publics (réseau fer et réseau TCL) et propices à l'utilisation des modes doux, nombreux salariés méconnaissent encore cette offre.

Dans ce cadre, le rôle du PDIE vise à valoriser l'offre de transports existante sur ce territoire, à informer les salariés et à proposer des "solutions transports" attractives (plateforme de covoiturage, autopartage, tarifs préférentiels négociés avec des partenaires, etc.) et adaptées aux pratiques de chacun. A cela s'ajoute une mission de sensibilisation et d'accompagnement des TPE, dans le cadre de leurs trajets professionnels notamment.

2) Réduire significativement les émissions de CO₂ des véhicules et limiter la pollution sonore :

La démarche PDIE de Lyon participe à l'analyse et à l'optimisation des déplacements des entreprises permettant ainsi de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il est à noter qu'en France, les transports représentent 35% des émissions de CO₂ et que les déplacements professionnels comptent pour la moitié.

3) Améliorer les conditions de déplacements des salariés en optimisant les temps de trajet et en réduisant le stress et risque routier :

Les trajets en transports en commun ou les modes doux s'avèrent souvent plus rapides et moins "pénibles" que ceux en automobile. Lorsqu'ils sont présents, ils sont directs et évitent la perte de temps liée à la recherche de stationnement.

4) Mutualiser les solutions et services.

E. Mise en œuvre de la démarche PDIE de Lyon

La démarche s'est organisée en plusieurs étapes :

- 1^{er} trimestre 2007 : réalisation d'un diagnostic sur les habitudes et contraintes de déplacements des salariés des petites entreprises du 7^e arrondissement de Lyon ;
- Novembre 2007 : entrée en vigueur du PDIE de Lyon 7^e arrondissement ;
- Janvier à mai 2008 : mise en place de la démarche sur la Presqu'île de Lyon et recrutement du bureau d'études chargé de l'accompagner (EFFIA) ;
- Juin à octobre 2008 : réalisation d'un diagnostic sur la Presqu'île de Lyon : 2000 salariés (1200 réponses traitées), issus de plus de 100 entreprises adhérentes de l'association, sur leurs habitudes et contraintes de déplacements ;
- Novembre 2008 à avril 2009 : présentation des résultats du diagnostic de Tendance Presqu'île et élaboration du plan d'actions, en lien avec les partenaires de la démarche ;
- A partir de mai 2009 : mise en œuvre du plan d'actions du PDIE sur la Presqu'île de Lyon ;
- Juillet 2009 : Renouvellement pour 4 ans de la convention de partenariat entre l'ADC7 et l'autorité organisatrice des transports en commun de l'agglomération lyonnaise ;
- Septembre 2009 : Lancement des sites de covoiturage de la Presqu'île et du 7^e arrondissement de Lyon : www.covoiturage-presquile.fr et www.covoiturage-lyon7.fr

F. Plus-values environnementales, économiques et sociales

- Plus-values environnementales

La démarche de Développement Durable initiée permet de réduire les dépenses liées aux véhicules, d'économiser les ressources naturelles de la planète (pétrole), de limiter la pollution, d'engendrer une meilleure efficacité économique pour les salariés (pouvoir achat) et pour les entreprises.

Le PDIE est particulièrement innovant car il concerne un large territoire et les acteurs économiques présents. Cette opération offre la possibilité aux commerçants et aux artisans de devenir des acteurs du développement durable, elle a vocation à être reproduite sur d'autres territoires.

Pour le seul 7^e arrondissement de Lyon, l'étude initiale démontrait que 1774 salariés utilisant leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail se disaient prêts à utiliser les transports en commun.

Sur cette base, 915 086 200 kg de CO₂ produits et 1046 tonnes équivalent pétrole consommées par les voitures pouvaient être annuellement économisés.

Sur cette même base, le coût des déplacements des salariés pouvait être réduit à 878 130 € (par an) contre 4 923 136 € actuellement.

- Plus-values financières

La démarche PDIE permet aux salariés et aux entreprises de réaliser des économies.

Tout d'abord, l'abonnement aux transports en commun fourni aux salariés donne accès à l'intégralité du réseau de Transports en Commun Lyonnais, permet d'utiliser gratuitement les Parcs Relais TCL de l'agglomération lyonnaise et les Vélo'v (première heure gratuite).

Il s'agit d'un abonnement permanent dont le règlement s'effectue par prélèvement automatique : il n'y a aucun rechargement à effectuer en cours d'année.

Le coût préférentiel pour le salarié et pour son employeur est basé sur la répartition suivante :

- Montant de l'abonnement : 48 €
- Participation SYTRAL : 4,20 € (en déduction directe du montant de l'abonnement)
- coût pour l'entreprise : 21,90 € par mois, par salarié
- coût pour le salarié : 21,90 € par mois

La démarche PDIE de Lyon permet ainsi à l'employeur et au salarié d'économiser 2,10 € par abonnement mensuel.

Par ailleurs, le PDIE encourage l'achat de vélos à assistance électrique en proposant une remise de 10% à ses entreprises et commerces membres.

Il permet également de favoriser la découverte et l'utilisation de l'autopartage en offrant des conditions d'abonnement privilégiées les 3 premiers mois.

- Plus values sociales

Le PDIE permet enfin un accompagnement de terrain des entreprises et commerces pour la mise en place du décret transport de décembre 2009 qui n'est pas toujours évident pour les TPE. En cela, le PDIE remplit un rôle social. Il est à noter que la gestion du dispositif est assurée gratuitement par Tendance Presqu'île et par l'ADC7.

G. Partenariats engagés

Ce projet se base sur un large partenariat public /privé et sur une gouvernance de l'ensemble des acteurs du territoire : CERTU, ADEME, Région Rhône Alpes, Grand Lyon, Ville de Lyon, CCI de Lyon, SYTRAL, Keolis Lyon, commerçants, artisans, professions libérales, entreprises...

H. Financements associés au projet, dont aides publiques

Le budget alloué à la démarche PDIE est d'environ 115 000 euros par an réparti entre trois grands postes : "emploi", "communication" et "accompagnement de la démarche".

C'est ainsi, par exemple, que l'association Tendance Presqu'île a consacré en 2008-2009 un budget annuel de 55 000 euros pour cette opération.

De son côté, toujours pour l'année 2009, l'Association de Développement du Commerce de Lyon 7^e disposait d'un budget annuel de 60 000 euros.

I. Résultats obtenus

Au total, 672 salariés sont engagés dans la démarche PDIE, répartis comme suit :

- Sur le 7^e arrondissement de Lyon

130 salariés bénéficient des avantages TCL garantis par le PDIE. Ces derniers sont issus d'une trentaine d'entreprises de typologies différentes : boulangerie, pâtisserie, fleuriste, librairie, magasin de prêt à porter, opticien, médecin, centre examen vue, cabinet comptable, entreprise immobilière, entreprises de service (formation, informatique...).

Parmi les 130 salariés inscrits au 1^{er} mars 2010 :

- 48% utilisaient déjà les transports en commun,
- Pour 25%, l'utilisation des transports en commun était occasionnelle (tickets à l'unité ou carnets de tickets),

- 19% venaient travailler en voiture,
- 8% avaient un autre mode de déplacement (majoritairement la marche à pied ou le vélo).

En tout, ce sont 52% des salariés qui ont été fidélisés aux transports en commun.

En ce qui concerne le covoiturage, au 1^{er} mars 2010, 160 salariés participent à cette démarche.

Ce qui représente un total de 290 salariés engagés dans la démarche PDIE de Lyon 7^e.

- Sur la presqu'île de Lyon

80 salariés bénéficient directement des avantages TCL garantis par le PDIE de la Presqu'île de Lyon. Ces derniers sont issus de 42 petites entreprises.

En ce qui concerne les grands comptes et grandes enseignes que Tendance Presqu'île a aidé pour élaborer leur propre PDE, 240 salariés sont engagés.

En termes de covoiturage, au 1^{er} mars 2010, 62 salariés sont inscrits sur le site de covoiturage de la Presqu'île.

Ce qui représente un total 382 salariés engagés dans la démarche PDIE de la Presqu'île.

J. Communication du dispositif

La stratégie de communication du PDIE de Lyon s'articule autour de plusieurs outils de communication complémentaires :

- Supports papiers

- Plaquettes de présentation des démarches, diffusées par courrier et par e-mail aux entreprises démarchées (envoyées à 3000 entreprises et commerces pour la Presqu'île)
- Informations sur les déplacements dans les Magazines et Guides édités par l'association Tendance Presqu'île et l'ADC7
- Important relai presse sur chacune des initiatives

- Supports internet

- Création d'un "espace PDIE" et rédaction d'articles liés aux déplacements sur les blogs respectifs de la Presqu'île et du 7^e arrondissement (<http://tendancepresquile.blogspirit.com> et www.lyoncommerce.com)
- Rubriques dédiées aux déplacements sur les sites internet "grand public" de Tendance Presqu'île (www.tendancepresquile.org) et de l'ADC7 (www.shoppinglyon7.com)
- Envoi de mails personnalisés à chacune des entreprises rencontrées ayant manifesté leur intérêt pour la démarche, distribution d'une newsletter aux commerçants...

- Le contact direct

- Visites en entreprise (plus de 500 entreprises sur les deux territoires concernés)
- Échanges téléphoniques
- Réunions d'information auprès des salariés des grandes entreprises, notamment dans le cadre de la promotion du covoiturage (une trentaine de réunions organisées)

- Participation à des concours sur la thématique du Développement Durable

La démarche PDIE de Lyon a été distinguée au niveau européen, national et européen :

- 2e place du Prix Européen de la Mobilité à l'occasion de la conférence ECOMM 2009
- Obtention d'un Trophée Commerce Mag'
- Lauréat de l'opération "Trésors du Développement Durable" de la Région Rhône-Alpes
- Finaliste des Prix Initiatives Région de la Banque Populaire Loire et Lyonnais

La participation à des concours permet de mettre en avant le caractère innovant et reproductible de la démarche de Lyon et de générer la mise en place d'autres PDIE en France et en Europe. Par ailleurs, cette démarche a donné lieu au recrutement d'une personne dédiée à Tendance Presqu'île.

K. Perspectives de développement

→ L'objectif premier de la démarche PDIE de Lyon est de s'inscrire durablement dans le temps et de toucher ainsi le plus de salariés possibles. En termes d'implication des salariés, l'objectif du PDIE de Lyon 7e est de toucher 500 salariés répartis comme suit : 200 sur la partie transport en commun et 300 pour le volet covoiturage. L'objectif du PDIE de la Presqu'île est, quant à lui, de toucher d'une part davantage de grands comptes de la Presqu'île pour les accompagner dans la mise en place d'un PDE et d'autre part, de poursuivre le conventionnement des TPE pour atteindre un nombre de 120 salariés abonnés dans le cadre de la démarche PDIE.

→ En outre, il serait judicieux de compléter l'axe "transports en commun" du PDIE avec une solution "train", aujourd'hui inexistante. En effet, de nombreux contacts en entreprise ont révélé la pertinence de créer une offre "PDE TER".

→ L'organisation d'animations "covoiturage" en entreprises sera poursuivie, ceci afin de doubler le nombre de salariés inscrits sur les sites Internet de covoiturage de la Presqu'île et du 7^e arrondissement de Lyon.

→ Il est également primordial de participer aux différents challenges (vélos et covoiturage) et opérations de développement durable (semaine de la mobilité et semaine du développement durable), ceci afin d'impliquer les salarié et de les fidéliser aux modes de transport alternatifs.

→ Forte de son implication en faveur d'une mobilité plus durable des personnes et des marchandises, l'association Tendance Presqu'île ambitionne pour l'année 2010 de poursuivre cette dynamique engagée en construisant les bases d'une démarche Agenda 21 : par une mobilisation de l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire, par une mise en cohérence de l'ensemble des actions initiées par les partenaires et Tendance Presqu'île et par une communication élargie des entreprises, des riverains et des visiteurs de la Presqu'île.

→ La mobilisation des différents acteurs passe également par le développement des outils de communication. A ce titre, la plaquette de présentation du PDIE de Lyon 7^e a été mise à jour au cours du premier trimestre 2010. A l'avenir, il est envisageable de développer un site internet propre au PDIE, des plaquettes de présentations individualisées pour chaque cible (commerçants, entreprises...), etc.

→ Enfin, les deux associations du territoire concerné souhaitent élaborer des outils d'évaluation de la démarche PDIE. Elles projettent également de mener une étude sur les moteurs du changement de comportement vers des habitudes plus durables.